

Image not found or type unknown



## Cave fantome caution perdu

Par **cissi**, le **19/08/2013 à 07:59**

mon bailleur ne veut pas me rendre la caution  
sur l'etat des lieux il ecrit cave mais pas de clef et pas visite ni a l'entrée ni a la sortie et pas  
mentionné  
sur le bail .Débarquement de la cave (fantome)180 et ouverture de celle ci 90 très cher pour  
une cave merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **19/08/2013 à 08:02**

Bonjour,  
Le bail doit lister exactement tout ce que vous avez en jouissance. Si la cave n'apparait pas,  
c'est que vous n'en avez pas la jouissance.  
Le bailleur ne peut donc rien vous retenir au sujet de cette cave qui n'est pas objet du bail.